

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-03-2-01

Date de convocation :

20/03/2024

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **11**

Absents : **3**

Suffrages exprimés : **11**

Procurations : **1**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : VOTE DES TAUX DES
TAXES LOCALES 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Pierre BES, Laurent ALBECQ, Séverine PRADEILLE, Sandrine LECOMTE, Nicole ARQUER, Léa BARJAVEL, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA.

Procurations : Catherine PECH à Josette PUJOL

Absents : Michel BOFFA, Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH

Mme Léa BARJAVEL est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état n° 1259 qui récapitule l'ensemble des taxes locales perçues par la collectivité pour l'exercice 2024.

Elle rappelle qu'il est nécessaire de fixer les taux de ces taxes et précise que la commune de Catllar, compte tenu de son taux de taxe d'habitation inférieur à 11.09 % (moyenne départementale communale) peut bénéficier de la majoration spéciale du taux de taxe d'habitation. La majoration maximale applicable est de 0.74 % soit un taux maximal de 10.08 % de taxe d'habitation pour la commune pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **De fixer** les taux des taxes locales de la commune comme suit pour l'exercice 2024 :
 - Taxe foncière bâtie (TFB) : 35.69 %
 - Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 43.57 %
 - Taxe d'habitation (TH) : 10.08 %

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Josette PUJOL.

